

L'enfant trouvé et la clameur publique

En 1726, le quartier Saint-Gilles s'alarme de la présence d'un jeune enfant « *exposé* » dans le cimetière de la paroisse ». Les habitants le prennent en charge on l'interroge il sait à peine parler, ignore le nom de ses parents. Quelques habitants disent que cet enfant n'est pas abandonné mais qu'il s'est enfui pour échapper à des bohémiens qui auraient été aperçus dans les environs. La maréchaussée appelée à la rescousse prend l'enfant en charge et le conduit sous escorte populaire à l'hôtel-Dieu de la ville qui recueille les orphelins et se charge de les placer dans des familles.

J'avais trouvé ce fait divers dans un carton des procédures criminelles de la prévôté d'Étampes, intéressé par l'attention que les habitants du quartier avaient manifesté envers un enfant trouvé, ému et soucieux de sa prise en charge.

Quelques années plus tard, je le retrouve à l'occasion d'un incident noté par le greffier dans le registre criminel.

« Aujourd'hui 26 avril 1731 [...] Étienne Dumin, cordonnier en vieil demeurant à Étampes, lequel nous a dit qu'une femme portant un enfant sur son dos et mendiant son pain serait venue il y a trois à quatre jours en cette ville pour retirer un enfant mâle d'environ sept ans et demi, élevé par la femme de Pelletier cardeur de laine aux frais du domaine de cette ville depuis environ cinq ans que ledit enfant a été exposé dans le cimetière de de la paroisse de Saint-Gilles ».

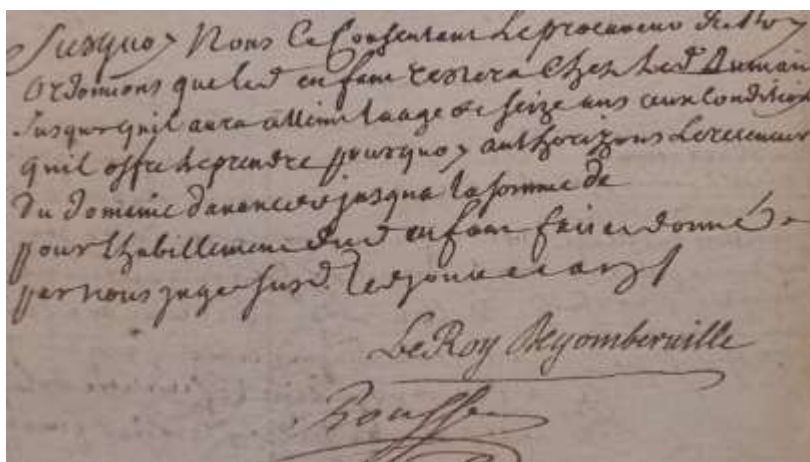
La mendicante disait que c'était le sien « *mais comme elle se mettait en devoir de l'emmener, ledit enfant se serait mis à pleurer et crier en disant qu'elle n'était point sa mère, et se serait jeté dans l'allée dudit Dumin ce qui lui aurait donné lieu de le ramasser par charité* ». Comme cette femme n'a aucun acte de mariage ou écrit qui justifie que cet enfant est le sien « *il serait à craindre que selon l'usage de plusieurs mendiants, elle voulu se l'approprier pour s'en faire accompagner et exciter la commisération par la multitude de ses enfants* ».

Le cordonnier fait au greffe du bailliage la proposition suivante :

« Ledit enfant lui paraissant joli, il veut bien par charité s'en charger pour l'élever selon ses moyens et même lui apprendre son métier lorsqu'il sera en état, sans toutefois s'en rendre garant et responsable au cas qu'il lui fut dérobé, et à la charge de l'habiller et le mettre en culotte [sic] pour cette fois seulement par le domaine »

Le procureur du roi et le juge Lieutenant général du bailliage (Le Roy de Gomberville) entérinent ce placement (ci-contre), Rousse étant le greffier du bailliage.

Claude Robinot



The image shows a handwritten document in French, likely a legal record or court decision. The text is written in cursive and includes the name 'Le Roy de Gomberville' and 'Rousse'. The document appears to be a formal record of a legal proceeding, possibly related to the case of the found child mentioned in the text.

AD 91 : B/1614 Prévôté d'Étampes, pièces de procédure, 1726. et B/1644, Bailliage d'Étampes pièces de procédure.